YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/EN

DECISION N° 2000/68

OBJET : Spectacle tout public et séances scolaires – "Poèmes" René CHAR
- Convention de prestations conclue avec le Théâtre de l'Impossible

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT les représentations du spectacle "Poèmes" René CHAR, les Mardi 25, Jeudi 27 et Vendredi 28 pour les scolaires (selon un horaire à définir...) et le Dimanche 30 avril 2000 pour tout public, dont les prestations se dérouleront à l'Orangerie de la Propriété Caillebotte, à Yerres,

DECIDE

De signer une convention de prestations conclue avec le Théâtre de l'Impossible, domicilié 76, boulevard de Reuilly, 75012 PARIS, représenté par son Président, Stephen BENSIMON, pour un montant de 61 000 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3, sous fonction 33, article 6042.

Fait à Yerres, le 16 mars 2000

REÇU LE
22 MARS 2000
DE L'ARRO

MAIRIE D'YERRES
91330 (Essonne)

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE